INSTITUT SAINT-LAURENT
Notre métier, c'est les autres

Diplôme d'État Code RNCP 492

Moniteur Éducateur

Arrêté d'agrément du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 26 mars 2019

DIPLÔME

Diplôme d'État de **niveau 4** (équivalent au Bac) d'après la nomenclature européenne.

LIEU DE LA FORMATION

Institut Saint-Laurent
(Campus Santé Social, Lyon 5ème)

DURÉE DE LA FORMATION*

24 mois (dont formation pratique)

PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Aucun diplôme préalable.
- Accès à un outil numérique de travail et à une connexion internet.

INFOS & INSCRIPTION*

Institutsaintlaurent.org
Calendriers, programme, modalités de financement, dossier de candidature, règlement d'admission, …

CONTACTS

CONSEILLÈRE FORMATIONS
Renseignements avant inscription (conditions d'entrée et modes de financement)
Véronique DUCROCQ
06.27.21.80.15
vducrocq@institutsaintlaurent.org

ASSISTANTE DE FORMATION ME
Renseignements sur l'admission et la sélection
Alice DAULNY
04.78.33.94.42
me-administratif@institutsaintlaurent.org

**Le DEME est en cours de réingénierie par les services de l'Etat, pour la rentrée 2024. Durée, contenus et coût global indiqués sous réserve de modifications, en attente du nouveau décret.*

LE MÉTIER

- Le moniteur éducateur est un professionnel **engagé auprès de personnes en situation de handicap** ou **en difficulté sociale**,
- Il assure une **relation éducative** grâce à une **présence au quotidien** avec des **enfants**, des **adolescents** ou des **adultes**,
- Il situe son action dans un cadre institutionnel, administratif et juridique,
- Il participe à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé,
- Le moniteur éducateur travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle et développe des relations de partenariat.

LES APTITUDES

Ce métier requiert un intérêt pour les problèmes **humains** et **sociaux**, le sens de l'**organisation** et de l'**animation des groupes**, un goût pour le **travail en équipe**, un **engagement personnel** pour répondre aux multiples situations des personnes en difficulté.

LES LIEUX D'INTERVENTION

Les moniteurs éducateurs peuvent intervenir au sein d'**établissements sociaux-éducatifs**, de maisons d'enfants à caractère social (MECS), d'instituts médico-éducatifs (IME), de foyers d'accueil, ou d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

VOIES D'ACCÈS

EN FORMATION INITIALE

Places financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

EN FORMATION CONTINUE

Contrat de professionnalisation, transition professionnelle, contrat pro A.

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

RÉPARTITION DES HEURES*

Formation sur 24 mois
950 heures de formation théorique.

Pour les non-salariés
980 heures de formation pratique réparties en 2 stages.

Pour les salariés
280 heures de formation pratique hors structure employeur.

ADMISSION

- **Une épreuve écrite d'admissibilité** constituée d'un questionnaire d'actualité destiné à apprécier les intérêts et les possibilités d'expression écrite du candidat.
- **Une épreuve orale d'admission** constituée d'un entretien auprès d'un jury psychologue et d'un jury professionnel.

Les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV, ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Formation réglementée par :

- Le décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur,
- L'arrêté du 20 juin 2007 et référentiels (professionnel, certification, formation).

LES FONCTIONS DU ME

- Exercer une **relation éducative** au sein d'un espace collectif, engager et s'inscrire dans une relation avec chaque personne par la disponibilité à l'autre, l'écoute, l'observation, la compréhension,
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des **projets individuels**, œuvrer au **développement des potentialités** et à la **compensation des difficultés** des personnes dont il a la charge. Il interroge et réajuste ses pratiques,
- **Animer et organiser la vie quotidienne** dans une visée de socialisation et d'intégration, animer et réguler la vie de groupe afin de susciter une dynamique structurante entre individu et collectif, soutenir l'inscription des personnes dans l'organisation spatio-temporelle de la vie quotidienne,
- Construire et **animer des activités** dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution,
- **Favoriser l'autonomie** et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social,
- Participer au dispositif institutionnel, en situant son action dans le cadre de ses missions et en agissant sein d'une équipe pluri professionnelle,
- Concourir à l'**élaboration de l'action éducative**, participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions éducatives, dans le cadre d'un projet global ; appuyer l'intégration en milieu ordinaire par des actions de soutien et de médiation.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation comporte un enseignement théorique réparti en 4 Domaines de Compétences (DC) :

- **DC1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé,
- **DC2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé,
- **DC3** : Travail en équipe pluri-professionnelle,
- **DC4** : Implantation dans les dynamiques institutionnelles.

La formation pratique comporte deux stages dans deux établissements ou services différents, du secteur social et médico-social, agréés par l'Institut Saint-Laurent, et dont l'un, au moins, se déroule en structure d'hébergement.